



MARQUES DE COMMERCE

No de cat. IUT-4/37-2017 ISBN 978-0-660-09121-1

Une **marque de commerce** est une combinaison de lettres, de mots, de symboles ou de dessins servant à distinguer vos produits et services de ceux offerts par des tiers sur le marché.

Une marque de commerce est importante, car au fil du temps, elle en vient à représenter non seulement les produits et services que vous vendez, mais aussi la réputation et l'image de marque de votre entreprise.

Votre **image de marque** indique à vos clients ce à quoi ils peuvent s'attendre de vos produits ou services; elle vous permet de vous distinguer de vos concurrents.

Votre **image de marque** représente :

- 1 Votre entreprise
- 2 Ce que vous voulez que soit votre entreprise
- 3 La façon dont votre entreprise est perçue sur le marché



Frais d'au moins 250 \$ pour déposer une demande



Protège votre marque partout au Canada



L'enregistrement est valide pendant 15 ans et peut être renouvelé

Frais de base de l'OPIC

Frais de dépôt (en ligne)	250 \$
Frais d'enregistrement	200 \$
Frais de renouvellement (en ligne)	350 \$

Visitez le site Web de l'OPIC pour consulter une grille tarifaire détaillée.

LE SAVIEZ-VOUS?

- Une **marque de commerce** peut être le nom de votre entreprise, votre logo ou le nom de vos produits ou services.
- Un **nom commercial** est le nom de votre entreprise. Il peut être enregistré en vertu de la *Loi sur les marques de commerce* seulement s'il est également employé en tant que marque de commerce, c'est-à-dire pour désigner des produits ou des services.
- En enregistrant votre **nom de domaine** ou en constituant votre entreprise en société, vous n'obtenez pas de droits de marque de commerce.

EN QUOI CONSISTE VOTRE IMAGE DE MARQUE?

L'évaluation de votre image de marque et la détermination de votre marque de commerce sont des démarches importantes pour votre entreprise. Les composantes de votre marque de commerce, y compris les noms des produits et des services, les slogans, les logos, les titres d'appel de même que les sons ou refrains publicitaires, produisent une image de marque qui représente votre engagement envers les consommateurs.

Une image de marque distinctive peut accroître la loyauté de vos clients et vous donner un avantage sur vos concurrents.



PROTÉGEZ VOTRE MARQUE DE COMMERCE

Cinq avantages de l'enregistrement de votre marque de commerce :

- 1 Il constitue une preuve de propriété
- 2 Il vous confère le droit exclusif d'employer la marque de commerce partout au Canada pendant 15 ans
- 3 Il dissuade les tiers d'utiliser votre marque de commerce sans votre permission
- 4 Il vous procure davantage d'options au chapitre de l'application de la loi
- 5 Il protège la valeur de votre marque de commerce

Vous pourriez envisager de faire appel à un agent de marques de commerce agréé pour vous aider à déposer votre demande.



VENTE ET OCTROI DE LICENCES

Augmentez vos revenus et votre part du marché en octroyant des licences d'utilisation de votre marque de commerce ou en la vendant à des partenaires de l'industrie qui veulent bénéficier de votre image de marque.



FAITES RESPECTER VOS DROITS

Surveillez le marché afin de repérer toute utilisation non autorisée ou imitation de votre marque de commerce. Il incombe au titulaire de la marque de commerce de veiller à l'application de ses droits.

Pour en savoir plus au sujet des marques de commerce, veuillez visiter le site Canada.ca/marquesdecommerce ou communiquer avec notre Centre de services à la clientèle au 1-866-997-1936.